

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cinq cent sixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 13 juin 2019, à 10 h 10

*Président* : M. Jorge Valero..... (République bolivarienne du Venezuela)



**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1506<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Comme annoncé hier, nous tiendrons ce matin une réunion thématique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Lors de cette réunion, M. Andrey Belousov, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie, M. Guilherme de Aguiar Patriota, Ambassadeur et Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer de nouvelles mesures efficaces pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et M. Daniel Porras, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), prendront la parole en séance plénière.

Je propose qu'après les présentations, le reste de la discussion de fond d'aujourd'hui se déroule dans un cadre informel. Ainsi, après que nos intervenants se seront exprimés, j'ai l'intention de suspendre la séance plénière officielle afin de leur permettre d'échanger leurs vues de façon informelle. À l'issue de ces échanges, je lèverai la séance informelle et reprendrai la séance plénière officielle afin que les délégations qui le demandent puissent prendre la parole.

Avant d'entendre nos intervenants et de commencer notre discussion sur les sujets de notre réunion thématique, je voudrais donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations ou des observations sur des questions autres que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et le projet de programme de travail. La première délégation sur notre liste d'orateurs est la délégation de la Fédération de Russie. Votre Excellence, vous avez la parole.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, le 5 juin, le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, et le Président de la République populaire de Chine, M. Xi Jinping, se sont rencontrés pour marquer le soixante-dixième anniversaire de l'établissement des relations entre les deux pays. Lors de cette rencontre, les deux dirigeants ont signé une déclaration conjointe sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale contemporaine. La déclaration porte sur l'essentiel sur les questions de sécurité internationale, de maîtrise des armements et de non-prolifération et constitue une réponse des deux peuples aux changements spectaculaires qui ont eu lieu dans ces domaines ces dernières années. Elle expose les raisons des difficultés qui compromettent à l'heure actuelle la sécurité internationale. Les actes commis par certains États à l'encontre de l'architecture existante relative à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive y sont mis en évidence. Ces actes pourraient, dans un avenir proche, entraîner la dégradation irrémédiable de conditions de paix et de sécurité déjà précaires au niveau international. Dans ce contexte, les deux pays réaffirment dans la déclaration leur engagement envers les traités et conventions qui revêtent une importance fondamentale pour la sécurité internationale.

La déclaration du 5 juin montre combien les positions des deux pays sur les questions internationales les plus urgentes sont restées fermes et cohérentes, ce dont témoigne d'ailleurs la référence qui y est faite à une déclaration similaire sur la sécurité internationale et la stabilité stratégique mondiale adoptée précédemment par les dirigeants de la Russie et de la Chine. En outre, elle met clairement en évidence les liens étroits existant entre les approches des deux pays et les décisions historiques prises lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ces similitudes sont manifestes en ce qui concerne des questions telles que le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire sur la base du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la lutte contre les tentatives de sape de l'autorité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ou de réalisation d'activités problématiques au regard de la Convention sur les armes biologiques et à toxines et la prévention de la mise en place de mécanismes destinés à contourner le Conseil de sécurité. Les principes énoncés en 1978 sont toujours d'actualité et pertinents pour assurer la maîtrise des armements et la non-prolifération et donc pour garantir la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial.

La déclaration souligne combien il importe de veiller à ce que tous les participants au processus de désarmement et aux régimes de non-prolifération des armes de destruction massive et de maîtrise des armements bénéficient de conditions de sécurité globale sur un

ped d'égalité. Il est urgent d'établir et de maintenir un dialogue multilatéral régulier afin de surmonter les divergences et de trouver des solutions consensuelles aux problèmes se posant dans ce domaine. L'accent est mis sur la nécessité, compte tenu des circonstances, de mesures politiques et diplomatiques pour résoudre les questions litigieuses. Les dirigeants des deux pays ont appelé à répondre aux préoccupations mutuelles en organisant des consultations, en renforçant la confiance et en évitant les malentendus et les décisions stratégiques malavisées, ainsi qu'à soutenir et à promouvoir le multilatéralisme dans les efforts de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, l'Organisation des Nations Unies et son mécanisme de désarmement jouant un rôle central à cet égard.

La déclaration conjointe est un autre exemple frappant de la capacité des États de cultures et d'histoires différentes de s'entendre et d'adopter une vision commune des questions internationales les plus sensibles. Le principe de base reste la volonté partagée de maintenir la paix internationale, de renforcer la sécurité mondiale et la stabilité stratégique et de faire montre d'un désir sincère d'atteindre ces objectifs pour le bien de l'humanité tout entière.

Monsieur le Président, nous demandons au secrétariat de la Conférence du désarmement de publier cette déclaration en tant que document officiel de la Conférence. Je vous remercie de votre attention.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de son importante déclaration. Le prochain orateur sur ma liste est l'Ambassadeur de Chine. Monsieur, vous avez la parole.

**M. Li Song** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise souscrit pleinement à la déclaration qui vient d'être faite par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Gatilov, concernant la déclaration conjointe des chefs d'État de la Chine et de la Fédération de Russie. Je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques observations supplémentaires afin de permettre une meilleure compréhension de cette déclaration.

Le 5 juin, le Président chinois, M. Xi Jinping, et le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, ont signé et publié ensemble la déclaration conjointe de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale contemporaine. C'est la deuxième fois depuis 2016 que les chefs d'État de la Chine et de la Fédération de Russie publient une déclaration conjointe sur la stabilité stratégique mondiale, ce qui revêt une grande importance pratique et une profonde signification stratégique.

La situation internationale actuelle est marquée par des incertitudes et une instabilité grandissantes. L'unilatéralisme et les pratiques d'intimidation d'une grande puissance ont eu plusieurs conséquences négatives. La stabilité stratégique internationale a été compromise, le système multilatéral a été altéré, les crises régionales se sont aggravées et de nouveaux problèmes de sécurité ne cessent d'apparaître. Face à des défis sans précédent, la déclaration conjointe des dirigeants de la Chine et de la Fédération de Russie pose les jalons d'un renforcement de la coopération stratégique entre leurs deux pays dans un nouveau contexte historique et contribue à instaurer la confiance dans un monde plein d'incertitudes.

La Chine et la Fédération de Russie démontrent ainsi dans la pratique qu'elles ont conscience de la responsabilité qui leur incombe dans la préservation de la sécurité et de la stabilité mondiales. Le système de traités bilatéraux de désarmement nucléaire, constitué ces dernières décennies par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, est un élément important du système de sécurité mondial. Face à la nouvelle situation, la Chine et la Fédération de Russie font observer dans leur déclaration que les puissances nucléaires doivent renoncer à l'esprit de la guerre froide et au jeu à somme nulle, mettre fin à l'expansion sans limites des systèmes antimissiles balistiques et réduire le rôle des armes nucléaires dans leur politique de sécurité et, ce faisant, faire reculer la menace de guerre nucléaire. Les deux parties réaffirment la nécessité de se conformer aux instruments juridiques internationaux et de maintenir le consensus international dans le domaine du désarmement nucléaire ; elles réaffirment aussi que les parties au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire devraient faire tout leur possible pour restaurer la viabilité

de cet instrument et pour promouvoir l'adhésion au nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques. Le fait que la Chine et la Fédération de Russie se montrent clairement déterminées à maintenir la stabilité stratégique mondiale améliore la confiance mutuelle entre les principaux pays sur les questions stratégiques et les aide à remplir leurs obligations internationales en matière de sécurité.

La Chine et la Fédération de Russie manifestent un solide soutien au multilatéralisme. À l'ère de la mondialisation, aucun pays ne peut faire face seul à tous les types de défis mondiaux et aucun pays ne peut arriver à une sécurité absolue s'il agit de façon indépendante. La Chine et la Fédération de Russie soutiennent le multilatéralisme par des actions pratiques. Dans la déclaration, elles soulignent le rôle essentiel joué par l'Organisation des Nations Unies et le mécanisme multilatéral de désarmement dans le processus international de maîtrise des armements, le maintien et le renforcement des traités multilatéraux de maîtrise des armements, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes biologiques, ainsi que la consolidation du système international de maîtrise des armements et de non-prolifération. Dans le contexte actuel, la défense résolue du multilatéralisme par la Chine et la Fédération de Russie contribue à contenir la tendance à l'unilatéralisme, est conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et protège les intérêts sécuritaires légitimes de tous les pays grâce à la coopération internationale.

À l'heure actuelle, la situation dans les points chauds internationaux et régionaux s'aggrave, ce qui nuit à la paix et à la sécurité dans le monde. La Chine et la Fédération de Russie ont toujours été des acteurs importants, se montrant fermement déterminées à promouvoir les règlements politiques dans les zones de tension au niveau régional. Dans la déclaration, elles réaffirment leur soutien aux résolutions du Conseil de sécurité et à la Charte des Nations Unies et leur opposition au recours unilatéral à des sanctions et à l'application extraterritoriale du droit, et elles appellent toutes les parties à continuer de mettre pleinement en œuvre le Plan d'action global commun concernant le règlement de la situation relative au programme nucléaire iranien et à résoudre de manière appropriée la controverse sur l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, conformément aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques. La Chine et la Fédération de Russie soutiennent résolument le règlement des problèmes dans les zones de tension régionales par la voie politique et diplomatique, une approche propice à la paix et à la justice internationales ; elles prônent le remplacement de la confrontation par la coopération et de la coercition par la négociation, défendant l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité et appelant de leur vœu la paix et la stabilité internationales et régionales.

La Chine et la Fédération de Russie ont clairement indiqué qu'elles étaient résolues à relever les défis d'un nouveau type en matière de sécurité. Dans un monde en mutation, l'innovation scientifique et technologique progresse à pas de géant, bénéficiant au développement économique et social de tous les pays. Cependant, le progrès scientifique et technologique est une arme à double tranchant. Les applications au domaine militaire des technologies émergentes touchant l'espace, le cyberspace et l'intelligence artificielle ont une incidence importante sur la sécurité internationale et doivent être prises en compte de manière appropriée. Dans leur déclaration, la Chine et la Fédération de Russie préconisent de renforcer la diplomatie préventive, de négocier et de conclure un instrument international juridiquement contraignant pour prévenir l'implantation d'armes et une course aux armements dans l'espace et de demander à l'Organisation des Nations Unies d'examiner les répercussions possibles des avancées scientifiques et technologiques sur la sécurité internationale et d'étudier la possibilité d'établir des normes pour les encadrer, en assurant la participation de toutes les parties sur un pied d'égalité. Pour relever les nouveaux types de défis, la Chine et la Fédération de Russie préconisent une coopération qui favorisera l'utilisation pacifique des nouvelles technologies et le renforcement de la coopération et de la gouvernance internationales dans les nouveaux domaines intéressant la sécurité.

Monsieur le Président, la situation internationale en matière de sécurité et la stabilité stratégique mondiale se trouvent à un tournant. En défendant la paix et la sécurité

mondiales et en encourageant un développement partagé, la Chine et la Fédération de Russie jouent le rôle de « piliers de stabilité », non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi pour répondre aux attentes communes de la communauté internationale. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que la déclaration conjointe des dirigeants de la Chine et de la Fédération de Russie ne vise pas un État en particulier, mais plutôt l'esprit de guerre froide, l'unilatéralisme et les préjugés, les politiques et les pratiques qui font fi de la justice internationale, de la stabilité stratégique et des mécanismes internationaux existants. La Chine et la Fédération de Russie s'engagent non seulement à préserver leurs intérêts communs, mais surtout à sauvegarder la stabilité stratégique mondiale, la paix et la sécurité internationales et les intérêts de la communauté internationale. Dans cette optique, nous considérons tous les pays comme des partenaires égaux. Il va sans dire que nous devons également être partenaires dans la défense commune du multilatéralisme.

La délégation chinoise et la délégation russe collaboreront avec les délégations des autres États membres de la Conférence afin de promouvoir les travaux de celle-ci de manière positive, constructive et responsable, d'élaborer dès que possible un programme de travail exhaustif et équilibré et de prendre des dispositions spécifiques pour des travaux de fond sur les questions urgentes et en suspens. Mon équipe et moi-même sommes également disposés à travailler avec nos collègues de la Fédération de Russie, des États-Unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France et leurs équipes pour continuer à renforcer activement le mécanisme de coopération des cinq États dotés d'armes nucléaires et à collaborer sans relâche pour maintenir la stabilité stratégique mondiale et promouvoir la paix et la sécurité internationales. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre importante déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Cameroun, qui s'exprimera également au nom du Groupe des 21.

**M. Awoumou** (Cameroun) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, au nom du Groupe des 21 :

Pour le Groupe des 21, les technologies de l'espace sont assurément devenues indispensables et omniprésentes dans notre vie quotidienne. Jamais auparavant l'information, les communications, les activités bancaires, les transactions économiques, la navigation et même les décisions politiques et stratégiques n'ont été aussi largement tributaires des technologies spatiales en plein essor.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'espace et les corps célestes constituent le patrimoine commun de l'humanité et qu'ils doivent être exploités et explorés au bénéfice et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, dans un esprit de coopération. Il réaffirme également que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des corps célestes doivent être exclusivement pacifiques et conduites au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique.

Le Groupe des 21 souligne que l'utilisation croissante de l'espace requiert de tous les États qu'ils prennent des mesures pour assurer une transparence accrue, des mesures de confiance plus ambitieuses et une meilleure information. Il estime que tous les États dotés de moyens puissants dans le domaine spatial ont pour responsabilité particulière de contribuer activement à l'objectif de l'utilisation pacifique de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tous les États devraient s'abstenir de tout acte contraire à cet objectif et aux traités pertinents existants, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération internationale.

Le Groupe des 21 a conscience que la prévention d'une course aux armements dans l'espace permettrait d'éviter un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Il souligne la nécessité de prendre de nouvelles mesures, assorties des mécanismes de vérification appropriés et efficaces, afin de prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Le Groupe des 21 souligne l'importance et l'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et l'importance primordiale du strict respect du régime

juridique en place en ce qui concerne l'utilisation de l'espace. À cet égard, il s'inquiète vivement de la menace grandissante de l'armement de l'espace, notamment des conséquences néfastes de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissiles ainsi que des efforts faits pour acquérir des technologies militaires perfectionnées susceptibles d'être déployées dans l'espace, qui ont, entre autres, contribué à rendre le climat international moins propice à la promotion du désarmement et à la consolidation de la sécurité internationale.

Le Groupe des 21 souligne que tous les États ont pour responsabilité de s'abstenir d'entreprendre des activités risquant de compromettre la réalisation de l'objectif commun, à savoir préserver l'espace comme milieu exempt d'armes de destruction massive et de toute autre forme d'armement afin que tous puissent en bénéficier.

Le Groupe des 21 estime que les accords multilatéraux de désarmement offrent aux États parties des mécanismes leur permettant de se concerter et de coopérer au règlement des problèmes pouvant survenir eu égard à l'objectif des dispositions desdits accords ou à leur application, et que cette concertation et cette coopération peuvent également s'engager dans le cadre des mécanismes internationaux appropriés de l'ONU et en application de la Charte des Nations Unies.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue d'autant plus urgente qu'il y a légitimement lieu de craindre que les instruments juridiques existants ne suffisent ni pour prévenir la poursuite de la militarisation de l'espace ni pour empêcher l'armement de ce milieu. Le Groupe des 21 réaffirme en outre qu'il est conscient que le régime juridique applicable à l'espace ne garantit pas à lui seul la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il souligne, à cette fin, la nécessité de consolider et renforcer ce régime et d'en améliorer l'efficacité.

À cet égard, le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement dont dispose la communauté internationale et qu'elle a un rôle de premier plan à jouer dans la négociation de fond des questions prioritaires dans ce domaine. Il estime donc qu'elle devrait engager sans tarder des négociations sur les questions afférentes à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Tout en saluant l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 73/30 intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », le Groupe des 21 rappelle que l'Assemblée y a formulé les observations ci-après s'agissant de la Conférence du désarmement :

Premièrement, la Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects et, deuxièmement, la Conférence du désarmement devrait créer un groupe de travail au titre du point de son ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » aussi tôt que possible pendant sa session de 2019.

Le Groupe des 21 prend note de l'achèvement des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et de l'adoption de l'étude sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, dont la réalisation avait été confiée au Groupe par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 65/68 sur les « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales », étude qui a été adoptée par consensus par l'Assemblée à sa soixante-huitième session. Tout en insistant sur le caractère prioritaire de la négociation d'instruments juridiquement contraignants pour renforcer le régime juridique applicable à l'espace, le Groupe est conscient que les mesures mondiales et globales propres à renforcer la transparence et à promouvoir la confiance, qui seraient adoptées au travers de vastes consultations internationales, pourraient constituer des mesures complémentaires importantes. Il souligne l'utilité de mesures de transparence et de confiance, y compris celle d'un code de conduite juridiquement non contraignant pour favoriser la confiance mutuelle entre États. Cela étant, de telles mesures volontaires ne sauraient se substituer à un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Groupe accueille avec satisfaction le texte actualisé du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis conjointement par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine à la Conférence du désarmement en juin 2014. Cette initiative contribue utilement aux travaux de la Conférence et constitue un bon point de départ pour les futures discussions en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant.

Le Groupe se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, le 5 décembre 2018, de la résolution 73/31, intitulée « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ».

Le Groupe des 21 accueille également avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale, le 24 décembre 2017, de la résolution 72/250 intitulée « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace », dans laquelle l'Assemblée a prié instamment la Conférence du désarmement d'ouvrir immédiatement des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace. Le Groupe des 21 prend note avec satisfaction des travaux menés par le Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de cette résolution et regrette que ce Groupe n'ait pu parvenir à un consensus sur son rapport final.

Le Groupe des 21 prend note des discussions de fond et des discussions informelles interactives sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui se sont tenues à la Conférence du désarmement du 11 au 13 juin 2014, conformément au calendrier des activités de la session de 2014 figurant dans le document CD/1978 ; les 13 et 20 août 2015, conformément au calendrier des activités de la session de 2015 figurant dans le document CD/2021 ; et du 14 au 16 juin 2017 dans le cadre du groupe de travail sur la voie à suivre créé en application de la décision figurant dans le document CD/2090. et celles tenues en 2018 dans l'organe subsidiaire 3, conformément aux décisions contenues dans les documents CD/2119 et CD/2126.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je souhaite donc chaleureusement la bienvenue à Monsieur l'Ambassadeur Andrey Belousov, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et l'invite à faire sa déclaration.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de faire sans façon une remarque qui a son importance. Je ne suis pas encore ambassadeur, encore que je suppose que chacun ici soit un futur ambassadeur potentiel. J'espère qu'à ce titre, nous pourrions mener ensemble une réflexion sur les questions dont nous sommes saisis, y compris celles que nous examinons aujourd'hui.

Avant de passer directement à ma présentation sur le thème de la séance plénière d'aujourd'hui, je voudrais revenir sur la déclaration faite lors d'une récente séance plénière par mon collègue de la délégation pakistanaise, M. Usman Jason. Elle concernait la déclaration conjointe de la Fédération de Russie et du Pakistan sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier, signée le 22 mai en marge de la réunion ministérielle de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. La Fédération de Russie se félicite de la décision du Pakistan d'adhérer pleinement à l'initiative visant à préserver l'espace extratmosphérique à des fins pacifiques. Cette décision prise par les dirigeants du Pakistan confirme leur engagement à relever les défis les plus difficiles en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération et leur détermination à continuer de collaborer avec d'autres États pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

L'initiative – ou l'engagement politique – de ne pas déployer d'armes dans l'espace en premier est la seule mesure pratique prise au niveau multilatéral pour empêcher le déploiement d'armes et donc pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Vingt et un États ont maintenant adhéré à cette initiative importante et sont prêts à contribuer à sa mondialisation. En prenant de tels engagements, les États participants montrent qu'ils

comprennent les conséquences potentiellement catastrophiques du déploiement et de l'utilisation d'armes dans l'espace ainsi que la nécessité de prendre d'urgence des mesures pratiques au niveau multilatéral pour faire en sorte que ce scénario négatif ne se concrétise pas. La Fédération de Russie appelle une fois de plus tous les États à se joindre à l'initiative et à continuer de rechercher conjointement les moyens de maintenir l'espace exempt d'armes.

Monsieur le Président, au nom de la Fédération de Russie et du Pakistan, je demande au secrétariat de la Conférence du désarmement de publier la déclaration conjointe de la Russie et du Pakistan sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier en tant que document officiel de la Conférence. Je vous remercie de votre attention.

Je voudrais maintenant aborder directement le thème de notre séance plénière d'aujourd'hui, mais je souhaiterais d'abord m'excuser à l'avance auprès du Président, car j'aurai probablement besoin d'un peu plus de temps que celui qui est alloué à chaque intervenant pour faire les remarques que j'ai à faire.

Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à la présidence vénézuélienne pour avoir organisé la séance plénière sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, car nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit continuer à concentrer étroitement ses efforts sur cette question. Premièrement, parce que l'espace est actuellement la seule partie de l'environnement de l'activité humaine qui ne soit pas touchée par les luttes de pouvoir, les tensions politiques et les confrontations militaires qui sont habituelles dans les relations internationales ici sur Terre et qui contribuent à l'émergence de conflits armés d'intensité variable aux niveaux régional et mondial.

Deuxièmement, la nécessité de prêter attention à cette question est dictée par la dépendance croissante du développement durable et du bien-être de chaque pays et de l'humanité dans son ensemble à l'égard de l'exploitation des technologies spatiales et des avantages de l'utilisation croissante de l'espace proche de la Terre. L'augmentation du nombre de participants aux activités spatiales et l'implication active dans ces activités d'acteurs non étatiques, y compris de représentants du secteur des entreprises, rendent particulièrement importante la préservation de l'espace extra-atmosphérique en tant qu'environnement exempt de conflits et ouvert à la coopération multilatérale et à une interaction étroite entre les acteurs spatiaux.

Troisièmement, l'intégration de l'espace dans la planification militaire, quels que soient les objectifs de cette dernière, générera certainement toute une série de menaces pour la sécurité, tant dans l'espace lui-même qu'ici sur Terre. La volonté d'un État de se ménager des avantages particuliers dans l'espace et sur la Terre en déployant des armes dans l'orbite terrestre basse comporte le risque de mesures de rétorsion de la part d'autres États. Ces mesures pourraient être symétriques, en supposant que l'État qui exerce les représailles ait développé des capacités spatiales et militaires, ou asymétriques, lui permettant avec des capacités spatiales peu importantes de répondre, si nécessaire, à une menace sur sa sécurité nationale venant de l'espace.

Le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique était fondé sur la prise de conscience du caractère inadmissible de la transformation de l'espace en un théâtre de confrontation armée et de la nécessité d'empêcher que l'espace ne devienne une source de menaces pour la paix et la sécurité internationales, qui pourraient amener l'humanité au bord d'une catastrophe mondiale. La Fédération de Russie est convaincue que les normes et principes contenus dans cet instrument fondamental du droit contemporain de l'espace sont toujours pertinents et nécessaires.

Nous désapprouvons catégoriquement l'opinion de plus en plus répandue selon laquelle le Traité, tel qu'il a été élaboré dans des circonstances autres que celles d'aujourd'hui, est devenu obsolète et irrémédiablement dépassé. Accepter des considérations aussi lourdes de conséquences et marquant une volonté de « renouveau » supposeraient que nous, les parties au Traité, abandonnions notre position de principe selon laquelle l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent être menées à des fins pacifiques et que les activités spatiales elles-mêmes doivent viser à maintenir la paix et la sécurité internationales, promouvoir la coopération internationale et élargir la

compréhension entre les États. En outre, ce serait donner aux États le droit d'ignorer que leurs activités dans l'espace ne doivent pas créer d'obstacles ou d'autres difficultés pour celles des autres États. La procédure prévue par le Traité pour ouvrir un dialogue face aux questions et aux préoccupations émergentes serait ainsi bafouée.

Si nous renonçons à tout cela, nous pouvons raisonnablement nous demander ce que nous obtiendrons en retour. Une partie de la réponse à cette question peut être trouvée en analysant les réflexions actuelles dans le domaine de la sécurité dans l'espace. J'aimerais attirer l'attention sur la position activement défendue dans d'autres enceintes concernées, selon laquelle l'espace extra-atmosphérique est un environnement contesté. Cette position n'est pas compatible avec la perception de l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité et les principes d'accès égal et non discriminatoire à l'espace extra-atmosphérique et de développement de l'espace à des fins pacifiques. À notre avis, la suite logique de cette position apparemment anodine est la nouvelle approche adoptée par différents États qui considèrent l'espace comme un futur théâtre de guerre et qui ont déjà opté pour sa militarisation. Les pratiques de sécurité dans l'espace, y compris la sécurité des opérations et des actifs spatiaux, pourraient aussi être reconsidérées et le recours à la force pourrait être envisagé pour répondre à des menaces concrètes et, surtout, à la perception de menaces. La possibilité d'utiliser des mesures et des moyens préventifs, y compris de nature militaire, est examinée avec beaucoup de sérieux dans ce contexte. Nous pourrions continuer à débattre de la nécessité et de l'opportunité de mesures pratiques pour prévenir une course aux armements dans l'espace si les idées visées ci-dessus n'étaient encore le fruit que de recherches purement théoriques. Mais elles ont aujourd'hui une portée différente, car elles s'inscrivent déjà dans des doctrines et servent de base à des mesures pratiques, notamment le développement des armes et des capacités spatiales nécessaires.

Dans ce contexte, les actions engagées par la communauté internationale pour prévenir une course aux armements dans l'espace revêtent une importance croissante. Des mesures politiques, diplomatiques et juridiques internationales à caractère préventif sont jugées de plus en plus nécessaires, comme le confirment l'augmentation constante du nombre de participants à part entière à l'initiative multilatérale sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier et le large soutien dont bénéficie cette initiative parmi les États Membres de l'ONU.

Il est toutefois troublant de constater qu'il s'agit, à ce jour, de la seule mesure pratique visant à maintenir l'espace exempt d'armes. Nous appelons les membres de la Conférence du désarmement à adopter une approche créative et à se concentrer sur les mesures supplémentaires qui peuvent être prises à cet égard au titre du point 3 de l'ordre du jour. La fenêtre dont dispose la communauté internationale pour prendre des mesures préventives, il faut le noter, se rétrécit rapidement. L'année 2030, date butoir à laquelle, selon les plans militaires et spatiaux des États-Unis, les premières composantes d'un système de combat dans le dispositif général de défense antimissile devraient être déployées dans l'espace, se rapproche inexorablement.

La Russie reste attachée à l'élaboration, par la Conférence du désarmement, d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui empêcherait le déploiement d'armes dans l'espace. Nous sommes persuadés que la seule façon de garantir que les activités des États dans l'espace soient pacifiques est de faire en sorte que ces derniers prennent des engagements à cet effet dans le cadre d'un tel instrument. Je tiens à signaler que cette question a reçu une attention particulière dans la déclaration conjointe de la Fédération de Russie et de la Chine du 5 juin 2019.

Bien que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer de nouvelles mesures efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace n'aient pas abouti officiellement, nous considérons comme positif l'effort accompli par les membres du Groupe. Peut-être pour la première fois, des experts de 25 pays, y compris ceux qui ont des points de vue opposés sur la sécurité des activités spatiales et l'absence d'armes dans l'espace, ont véritablement tenté de réduire leurs divergences et de trouver un terrain d'entente sur les questions les plus controversées. Il ne serait pas exagéré de dire que les experts sont parvenus à un consensus sur la nécessité d'un instrument juridiquement

contraignant et sur l'importance d'établir un lien indissoluble entre un tel instrument et le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique et d'autres sources du droit international de l'espace. Les experts se sont également mis d'accord sur une vision commune des aspects d'un éventuel instrument, tels que son champ d'application, la portée des obligations qu'il créerait, la vérification du respect des obligations, les menaces auxquelles un tel instrument devrait répondre et l'importance d'y inclure des dispositions sur la coopération. En outre, les membres du Groupe et les experts invités ont déployé des efforts sans précédent pour analyser des problématiques multiformes, telles que la course aux armements dans l'espace et les moyens de répondre à la perspective de plus en plus réelle de la présence d'armes dans l'espace et aux conséquences politiques, militaires et juridiques de ce phénomène. Les résultats de ces efforts sont résumés dans le projet de document final du Groupe, qui pourrait tout à fait servir de base aux négociations ici à la Conférence du désarmement.

Malheureusement, ce document a été bloqué par les États-Unis d'Amérique, ce qui n'a fait que confirmer nos conclusions et nos craintes. Nous sommes convaincus en effet que les objections de Washington au projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux ne sont qu'un écran de fumée derrière lequel les États-Unis cachent leurs véritables intentions, à savoir continuer à avoir carte blanche pour consolider leur position dominante dans l'espace.

Or, le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, dont une version actualisée a été soumise à la Conférence du désarmement il y a cinq ans, est toujours en cours d'examen par les États membres. Nous demandons aux délégations de ne pas tergiverser et de commencer à négocier sur la base du projet, en tenant compte des discussions au sein du Groupe d'experts gouvernementaux.

Merci de votre patience et de votre attention.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le distingué Représentant de la Fédération de Russie, M. Belousov, pour ses importantes déclarations et explications. Je suis persuadé, Monsieur, que, compte tenu de vos talents de diplomate, dont vous avez fait la preuve aujourd'hui, et de votre large expertise des questions de désarmement, vous serez bientôt nommé ambassadeur par votre gouvernement.

Je donne maintenant la parole à Monsieur l'Ambassadeur Guilherme de Aguiar Patriota, Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer de nouvelles mesures efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Monsieur, vous avez la parole.

**M. De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. En ma qualité de Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer de nouvelles mesures efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace, créé par la résolution 72/250, je tiens à remercier le Président de la Conférence du désarmement, Monsieur l'Ambassadeur Jorge Valero du Venezuela, de me donner la possibilité de m'adresser à vous au cours de la session pour vous fournir des informations et dresser un résumé des travaux réalisés par le Groupe d'experts gouvernementaux. Je n'ai pas préparé de déclaration, car je suis ici pour échanger des vues sur la question sur la base de mon expérience en tant que Président de la dernière session du Groupe.

Je voudrais également vous dire combien je suis reconnaissant pour l'honneur qui m'est fait de faire partie de ce Groupe aux côtés du Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement, M. Andrey Belousov, et de M. Daniel Porras de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui a également apporté une contribution incroyablement importante aux discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et qui est un expert reconnu en la matière.

Comme vous le savez tous, dans sa résolution 72/250, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux composé de 25 États Membres, les groupes ayant tendance à être de grande taille ces derniers temps. Les pays qui ont participé au Groupe sont clairement indiqués dans tous les documents de référence

figurant sur le site web du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU. Il importe de rappeler qu'avant sa première session officielle, le Groupe a tenu un atelier à Beijing, organisé en juillet 2018 par le Ministère chinois des affaires étrangères et le Ministère russe des affaires étrangères. Cette excellente initiative a permis aux experts et à moi-même de faire connaissance avant la première session officielle, d'examiner de manière approfondie les questions dont nous aurions à traiter, d'échanger des vues sur ces questions, de préparer le terrain aux débats et de préciser la façon dont ils seraient organisés. Tout cela a pu être fait à Beijing, avant la première session officielle, qui s'est tenue du 6 au 17 août 2018 ici à Genève.

Au cours de cette session, nous avons donc tenu un dialogue structuré sur la base d'un ordre du jour établi en fonction des différents points du mandat qui était le nôtre. Comme vous vous en souvenez, le mandat indiquait clairement que nous devrions être en mesure de définir les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, en y intégrant notamment le projet existant de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Nous avons examiné les modalités de travail du Groupe, en commençant par les aspects généraux d'un instrument juridiquement contraignant, puis en passant aux dispositions de fond d'un tel instrument. Les discussions ont porté sur les dispositions du préambule, les dispositions concernant les obligations fondamentales, les définitions, la vérification, la transparence et la confiance, la mise en œuvre et les mécanismes institutionnels, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la coopération internationale et, enfin, les dispositions finales et les conclusions et recommandations.

Lors de la mise en place du Groupe, il a été décidé de tenir deux sessions officielles de deux semaines. La première a eu lieu du 6 au 17 août 2018 et la seconde du 18 au 29 mars 2019. Entre ces deux sessions officielles, j'ai donné suite, en tant que Président, à la décision de tenir une réunion d'information à New York, ouverte à tous les États Membres de l'ONU, le dernier jour de janvier et le premier jour de février 2019. Cette réunion a été organisée avec l'aide du Bureau des affaires de désarmement et de l'UNIDIR. À cette occasion, j'ai donné lecture d'un rapport de la présidence du Groupe, daté du 31 janvier 2019 et disponible sur le site web du Bureau. Le résumé établi par le Président, si vous préférez, des travaux réalisés au cours de la première session a été rendu public – il a en fait été annexé au rapport final de procédure du Groupe d'experts gouvernementaux à titre d'information et rend compte de l'esprit, de la nature et du contenu des discussions tenues à cette session. Lors de la première session, nous avons passé en revue de manière très détaillée les différents points de l'ordre du jour. La très forte implication et la participation constructive de tous les experts méritent, à mon avis, d'être notées. C'était peut-être la première fois depuis une vingtaine d'années que les principales parties intéressées se réunissaient effectivement et échangeaient leurs vues de façon franche et ouverte, réaffirmant non seulement leurs positions respectives connues, mais analysant aussi les répercussions techniques de ces positions et même les possibilités de trouver un terrain d'entente. Ces travaux ont été particulièrement utiles et le compte rendu de la présidence contenu dans le rapport de janvier 2019 en donne un très bon aperçu, rappelant aux participants le chemin parcouru. L'atmosphère de travail a été extrêmement positive et constructive.

Ces progrès, je dois également indiquer, sont intervenus dans la foulée de ceux réalisés dans d'autres domaines tout aussi importants pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En 2018, l'organe subsidiaire 3 a mené des travaux, que j'ai également eu l'honneur de coordonner, et même si ses sessions n'ont pas été très longues, il en a tenu eu sept consacrées à des discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Comme il était prévu de tenir des échanges sur des questions générales et sur des questions spécifiques ainsi que de présenter et d'examiner un projet de rapport, les sept sessions n'ont pas pu toutes être dédiées à un véritable débat. Nous avons dû organiser les travaux en différents segments et le temps disponible pour arriver à un résultat sur le fond a été très court. Malgré tout, grâce aux contributions, à l'implication et à l'état d'esprit positif de tous les membres de la Conférence, nous avons pu établir un rapport important sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace pour 2018 et

ce rapport a été effectivement adopté et annexé au rapport de procédure de la Conférence pour 2018. Il s'agit d'un document officiel qui nous aidera à progresser dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à créer une dynamique dans ce domaine très important. Il est contenu dans le document CD/2140.

Toujours pour ce qui est des travaux réalisés par la Conférence en 2018, le rapport est rédigé de manière à refléter les différents points de vue. Son objectif est donc de présenter un compte rendu négocié et non de formuler des recommandations consensuelles proprement dites. Ce compte rendu négocié des différents points de vue ayant été adopté par consensus, il devrait, à mon avis être utile et pertinent. Il comporte une liste finale de certaines questions qui pourraient être examinées plus avant par la Conférence. Je dois préciser que le Groupe d'experts gouvernementaux ayant abordé ces questions de manière très approfondie et détaillée, il s'est employé ce faisant à inscrire ses travaux dans le prolongement du rapport de l'organe subsidiaire.

Je n'entrerai pas dans les détails, mais la Commission du désarmement de l'ONU a pris la décision d'inclure dans son programme de travail triennal des discussions sur la mise à exécution ou l'application de mesures de transparence et de confiance dans le domaine de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et ces discussions suivent leur cours. Des évolutions très intéressantes sont aussi intervenues au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à propos des lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Un ensemble de lignes directrices – 21, je pense – ont été adoptées. Elles doivent maintenant être approuvées par l'Assemblée générale. Le Comité doit encore examiner des lignes directrices qui sont pertinentes pour les discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Certaines des lignes directrices qui n'ont pas encore été adoptées ont une dimension sécuritaire et pourraient intéresser à la fois les discussions sur les utilisations pacifiques de l'espace et celles sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tous ces éléments montrent, à mon avis, que des progrès sont réalisés.

Pour vous donner un aperçu des discussions du Groupe d'experts gouvernementaux, je vais simplement passer en revue certains des échanges et leur nature, sans indiquer les sous-ensembles d'experts ou les groupes qui ont défendu l'un ou l'autre point de vue. Il importe, à mon avis, d'examiner la situation au fond lors de cette séance plénière de façon à informer tous les membres de la Conférence. Bien sûr, il existe des différences dans les approches globales de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ce qui est apparu très clairement dans toutes les discussions. Certains pensent vraiment que le moment est venu de négocier un instrument international juridiquement contraignant. Un projet d'instrument de ce type a été présenté en 2008 à la Conférence et une version actualisée en 2014, à savoir le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, qui est connu de vous tous. Il existe donc un texte préexistant, mais ce projet ne dispense pas nécessairement de discussions sur ce à quoi pourrait ressembler un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Beaucoup estiment que le moment est venu d'entamer ces discussions et ces négociations. D'autres considèrent que nous devrions nous concentrer sur les mesures de transparence et de confiance propres à contribuer à l'instauration d'un comportement responsable dans l'espace. Il s'agit d'une approche plus progressive et plus prudente de la question, qui vise à élaborer plus avant des normes ou meilleures pratiques pour influencer sur les activités spatiales et ainsi améliorer les conditions de l'utilisation pacifique de l'espace et de la prévention d'une course aux armements.

Certains participants se sont montrés favorables à la limitation des actes dommageables dans l'espace. C'est là une autre orientation qui a été explorée par certains experts. Il s'agirait de décrire les actes pouvant être considérés comme dommageables à l'exploration pacifique de l'espace et d'y répondre, en les soumettant à des mesures destinées à les contenir, les restreindre ou les réglementer, par exemple sous la forme d'un code de conduite. Une autre possibilité a été évoquée, qui irait en fait un peu plus loin qu'un instrument international juridiquement contraignant comme le projet de traité, à savoir l'élaboration d'une convention globale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cette convention couvrirait plusieurs aspects – peut-être se rapprocherait-elle d'une convention globale sur le désarmement nucléaire – car elle

comprendrait toutes sortes de dispositions : obligations, restrictions, mesures de transparence et de confiance, mécanismes de vérification, etc. Il s'agissait encore d'une autre approche.

De longues discussions ont eu lieu sur le droit international et le droit international humanitaire et sur la façon dont ils devraient s'appliquer à l'espace. S'agissant du droit international humanitaire, les avis étaient un peu moins convergents. Des divergences ont été exprimées quant à la possibilité d'appliquer ce droit à l'espace ou de faire référence dans un traité international juridiquement contraignant à l'application du droit international humanitaire dans le contexte de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ces divergences s'expliquent de plusieurs manières. Ce n'est pas un sujet simple, bien sûr ; la problématique soulevée est complexe. Pour certains, il serait peut-être préférable d'éviter complètement la question, tandis que pour d'autres, la question pourrait être abordée d'une manière ou d'une autre. Pour d'autres encore, il est indéniable que le droit international humanitaire s'applique quel que soit le milieu : sur terre, en mer, dans les airs, dans l'espace, etc. Il ne devrait y avoir aucun doute à cet égard.

Certains ont un problème avec des obligations visant expressément le déploiement d'armes dans l'espace et il a été avancé en différents lieux que la plupart des objets spatiaux pouvaient être de nature double, civile et militaire, offensive et non offensive, et qu'il était très difficile de dire quelle était leur nature réelle, ce qui signifiait que les obligations concernant le déploiement d'armes dans l'espace seraient très difficiles à surveiller, à vérifier ou à faire respecter. Cette question a également été discutée. D'autres estiment qu'il peut y avoir des cas où la nature des objets dans l'espace peut être clairement vérifiée, identifiée ou classifiée et qu'elle ne devrait donc pas constituer un obstacle.

Des positions variées ont aussi été exprimées pour ce qui est de la question des définitions, à savoir ce qui doit être défini et ce qui n'a pas besoin de l'être. De longues discussions ont été consacrées aux expressions qui pourraient devoir être définies dans un instrument et on a tenté d'en établir une liste. Ces expressions pourraient nécessiter une définition claire si les membres continuaient de vouloir mettre au point un instrument. Un exemple est celui des « armes dans l'espace ». Tous ces aspects très nuancés ont été examinés. D'autres utilisent l'expression « armes spatiales », en utilisant un adjectif au lieu d'un substantif. Ce ne sont pas des choses simples, bien sûr. Elles dépendent de la forme que prendrait un traité, des types de dispositions qu'il contiendrait et des négociations sur un traité lui-même. Même l'expression « prévention d'une course aux armements dans l'espace » a été examinée. Qu'est-ce qu'une course aux armements dans l'espace ? Comment peut-on la définir ou peut-on affirmer qu'elle a effectivement lieu ? Y a-t-il des indicateurs qui pourraient nous fournir des références ou des points de repère à cet égard ? Il s'agit aussi d'un sujet complexe.

Un consultant de l'UNIDIR, M. Rajeswari Rajagopalan, nous a fourni des contributions techniques, dont nous avons utilement débattu avec lui, mais cet échange a peut-être été un peu superflu parce que nous n'avons pas réussi à faire beaucoup de progrès sur la question et qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'arriver à une position arrêtée d'un commun accord sur ce qu'est la « prévention d'une course aux armements dans l'espace », sur la façon de la définir et sur la question de savoir si l'on s'en préoccupe.

La vérification a été un sujet très important. Pour certains, un instrument n'a aucune valeur s'il ne peut être vérifié. Il y a aussi la question de savoir si ce qui se passe dans l'espace, notamment le respect des obligations liées à la prévention d'une course aux armements, peut être vérifié et, si une vérification est possible, comment elle peut avoir lieu. Par le biais d'un accord de vérification multilatéral ? D'un protocole faisant partie intégrante de l'instrument ? Y aurait-il d'autres moyens ? Des mesures de transparence et de confiance seraient-elles efficaces ? Il faut ajouter à cela le fait que les moyens techniques nationaux doivent être utilisés de façon complémentaire pour la vérification des obligations liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tous ces aspects ont été examinés. Les avis ont divergé, mais pas nécessairement au point de s'exclure mutuellement. On pourrait envisager un mécanisme de vérification multilatéral, complété par les moyens techniques nationaux et par des mesures de transparence et de confiance. La question de savoir si la vérification est l'élément central d'un traité a également été examinée. Globalement, je pense que la vérification est importante et nécessaire, mais

qu'elle n'est pas obligatoirement le seul élément d'un instrument sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. D'autres éléments sont importants.

Les discussions ont porté sur l'ampleur des restrictions. Si un tel instrument comporte des interdictions ou des mesures restrictives, quelle doit en être la portée ? Doivent-elles couvrir le déploiement d'armes et les armes antisatellites ou leur utilisation ou doivent-elles s'étendre à la recherche, au développement, aux essais, à la production, à l'acquisition, au transfert et au stockage de tout élément associé à des activités interdites ou restreintes en vertu dudit instrument ?

L'intention derrière certains comportements observés des objets spatiaux et la possibilité de l'évaluer ont donné lieu à des échanges. Une telle évaluation semblerait difficile seulement en surveillant ces comportements, de sorte qu'il n'est pas aisé de répondre à la question de savoir s'il convient de se préoccuper de l'intention ou s'il est préférable d'éviter cet aspect complexe. D'aucuns estiment, à mon avis, qu'il importe de préciser comment l'intention est liée au comportement des objets et des pays qui contrôlent ces objets et si ce comportement est responsable. La discussion a porté sur la question de savoir si la technologie disponible aujourd'hui pour assurer la « connaissance de l'environnement spatial » est suffisante pour vérifier le respect des obligations contenues dans un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et si elle peut être utilisée comme outil pour déceler l'intention derrière les comportements des objets spatiaux. Cette discussion n'a pas été très concluante. La technologie existe et on s'accorde à reconnaître qu'il s'agit d'un domaine dans lequel toutes les nations doivent renforcer leur coopération. Toutes les nations peuvent contribuer à la connaissance de l'environnement spatial et tirer parti d'une coopération renforcée dans ce domaine, mais il est possible que la technologie ne soit pas encore nécessairement assez précise pour fournir des outils infaillibles pour déterminer les comportements dans l'espace et l'intention derrière certains mouvements d'objets spatiaux.

Il a été débattu de la question de savoir si un instrument sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace devait prévoir la saisine du Conseil de sécurité en tant qu'instance de dernier recours dans le cas de différends survenant à propos de comportements dans l'espace qui ne pouvaient pas être résolus à l'amiable par des mécanismes prévus ou non par l'instrument. Au cours des débats, qui ont été marqués par l'expression de points de vue divergents, la question de la compétence du Conseil de sécurité pour résoudre ces différends a été soulevée. Pour certains, le Conseil n'était pas compétent.

La question des débris a également été examinée. Certains aspects de cette question concernent la viabilité à long terme et le risque de ne pas pouvoir contenir une course aux armements dans l'espace. Si une action offensive était menée dans l'espace, il en résulterait très probablement de nouveaux débris spatiaux orbitaux qui nuiraient à la viabilité à long terme de l'utilisation de l'espace. Certaines orbites pourraient devenir de ce fait non utilisables et le droit de tous les pays d'accéder à l'espace et de l'explorer dans des conditions d'égalité pourrait s'en trouver affecté. Les discussions ont progressé, mais aucun consensus ne s'est dégagé sur la nécessité de traiter de la question des débris dans un instrument sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Certains experts estiment que la question des débris doit être examinée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, entre autres, car elle n'est pas directement liée à une course aux armements dans l'espace. Mais il n'y a pas eu de résultat clair à ce sujet.

S'est posée aussi la question de la portée. Il est intéressant de noter que des échanges ont eu lieu sur la nature des attaques possibles dans le contexte considéré et que des tentatives ont été faites pour les classer en fonction de leur incidence, en commençant, par exemple, par le brouillage des signaux de manière temporaire ou permanente. Les satellites peuvent aussi être aveuglés de manière temporaire ou permanente et des dommages réversibles ou irréversibles peuvent leur être causés, d'une manière qui génère ou ne génère pas de débris. L'incidence, vous le voyez, est ascendante. L'idée consiste à essayer de la cartographier sur une échelle allant de l'incidence la plus faible à l'incidence la plus forte. Au sommet de l'échelle, serait placée la destruction d'un satellite avec un missile ou l'attaque d'un satellite par un moyen similaire, comme une arme laser terrestre, ou simplement l'attaque d'un satellite par un autre. L'aspect intéressant ici est que, dans

l'ensemble, les experts ont estimé que les obligations devraient être proportionnelles à l'incidence des attaques et à la capacité qu'elles ont de générer des répercussions ou des réactions. L'idée de proportionnalité a émergé et a semblé être utile. Les obligations devraient être proportionnelles à la nature des attaques et à leur incidence – les attaques de moindre importance généreraient des obligations plus faciles à respecter et la vérification correspondante serait également moins lourde. C'est l'idée de proportionnalité qui a été examinée et qui a paru intéressante.

D'autres aspects ont été passés en revue en dehors du Groupe d'experts gouvernementaux, comme la question de savoir si les opérations de rendez-vous et de proximité nécessitaient des réglementations, quelles étaient les zones interdites d'accès et s'il convenait d'en établir et quelle était la distance à respecter. La question de savoir si ces éléments devaient être couverts dans un instrument sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a aussi été soulevée. Peut-être convient-il d'examiner ces aspects mais dans un autre contexte, car ils pourraient ne pas être directement pertinents pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Bien sûr, la question de savoir si le droit international peut répondre à toutes les préoccupations concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace a été débattue. Je sais que cette question a été examinée ici même par la Conférence et que ceux qui estiment que le droit international est suffisant considèrent qu'un instrument n'est probablement pas nécessaire. Pour d'autres, en revanche, qui sont convaincus que le droit international est insuffisant, la logique veut qu'un instrument soit nécessaire. Entre ces deux extrêmes, des positions intermédiaires ont été exprimées.

Nous avons discuté des contrôles à l'exportation et de la question de savoir si ces contrôles devaient être couverts dans un instrument. Certains experts considèrent que les contrôles à l'exportations pourraient être utiles ; d'autres estiment qu'ils pourraient nuire aux intérêts légitimes des pays concernant l'exploration pacifique de l'espace. La technologie et les biens et services connexes devraient être accessibles à tous. Il importait donc que les contrôles à l'exportation ne deviennent pas des obstacles à l'accès légitime aux éléments indispensables pour que tous les pays puissent bénéficier de l'exploration spatiale.

Des discussions ont porté sur l'Article 51 et le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. L'Article 51 concerne le droit de légitime défense, individuelle et collective, et le paragraphe 4 de l'Article 2 le recours à l'emploi de la force. Ces deux articles sont généralement évoqués dans ce contexte et les débats ont été longs ; de fait, certains des participants spécialistes du droit international ont formulé des avis et des observations très utiles, mais pas nécessairement concluants. Le dilemme ici tient à la question de savoir si reconnaître le droit de légitime défense signifie accepter l'éventualité d'une attaque dans l'espace et donc s'éloigner de l'idée que l'espace devrait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Ce dilemme est similaire à celui qui s'appliquerait au droit international humanitaire. Les discussions, bien que pas nécessairement concluantes, ont été utiles à mon avis et ont permis de clarifier beaucoup de points.

Certains experts ont estimé qu'il importait de prendre conscience du fait que l'espace était de plus en plus contesté et encombré. Pour d'autres, il ne s'agissait pas nécessairement d'un point positif, car l'idée de congestion semblait impliquer que les nouveaux venus dans l'exploration spatiale – ceux qui arrivaient en retard – avaient sans doute moins de possibilités d'exploration pacifique de l'espace que ceux qui avaient déjà engagé de telles activités. L'idée de congestion de l'espace pouvait donc avoir une incidence sur le principe de l'égalité des droits de tous les États en matière d'exploration pacifique de l'espace.

Certaines analyses ont clairement fait l'objet d'une convergence de vues. L'un des points importants est que tout ce qui est fait doit l'être dans la perspective des trois scénarios possibles d'emploi de la force : de l'espace vers l'espace, de l'espace vers la Terre et de la Terre vers l'espace. Il y a eu, à mon avis, sur ce point un accord clair. Quelle que soit la voie que nous choisirons à l'avenir – qu'il s'agisse de mettre en place davantage de mesures de transparence et de confiance, davantage de meilleures pratiques, davantage de codes de conduite et d'instruments ou un traité global – ces trois scénarios doivent être

pris en compte lorsque nous débattons de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Un autre point de convergence évident est que la Conférence devrait être le cadre où se poursuivent les discussions et les négociations sur un instrument et où il est donné suite de toute autre manière dont nous pourrions convenir aux travaux du Groupe, ce qui confirme la nécessité de tenir des discussions plus approfondies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de continuer à nous efforcer de progresser vers cet objectif dans le cadre de la Conférence. Nous disposons maintenant de plus d'éléments qu'auparavant, même si le projet de rapport contenant les recommandations du Groupe sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'a finalement pas été adopté. Nous avons adopté un rapport de procédure, auquel nous avons joint la déclaration de la présidence du 31 janvier 2019.

Je ne peux pas dire que nous avons perdu du temps. Les travaux du Groupe ont été extrêmement utiles et ont permis de préciser de nombreuses préoccupations et positions. Au cours des quatre semaines de discussion, nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur un libellé pour presque toutes les questions, ce qui prouve qu'il est possible, au moins du point de vue de la rédaction d'un texte diplomatique, de surmonter les différences par les mots. Nous avons réussi à le faire pour toutes les questions, bien qu'avec plus de convergence pour certaines que pour d'autres. Le fait que les experts n'aient pas été en mesure de franchir l'étape finale de l'adoption de ce projet de rapport particulier ne diminue en rien la valeur de ce que nous avons obtenu au cours de nos échanges et de nos débats. Tous les experts sont rentrés dans leur capitale avec le projet de rapport et je suis persuadé qu'ils savent que ce texte a de la valeur, car il a passé l'épreuve de la recherche d'un consensus et a réussi à exister malgré de nombreux obstacles. Il s'agit donc d'une base de travail utile.

Enfin, je dois mentionner que, bien que je n'aie pas, en tant que président du Groupe, exercé une quelconque influence à cet égard, un groupe de pays a présenté à la Commission du désarmement de l'ONU un document de travail contenant le projet de rapport qui n'a pas fait l'objet d'un consensus. Ce projet a donc été rendu public et annexé à un document de travail présenté par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique à la Commission du désarmement de l'ONU, publié sous la cote A/CN.10/2019/WP.1. On ne saurait souhaiter une plus grande transparence quant aux résultats que nous avons réussi à obtenir, qui ne peuvent pas, bien entendu, être considérés comme arrêtés d'un commun accord par le Groupe.

Nous disposons aujourd'hui de davantage d'éléments de fond qu'auparavant grâce au rapport de l'organe subsidiaire 3 et aux discussions du Groupe, de la Commission du désarmement de l'ONU et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il existe ainsi tout un ensemble de données nouvelles et récentes, qui devraient permettre à tout État membre de la Conférence de s'employer à améliorer les propositions destinées à faire avancer nos discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, au moyen d'un code de conduite, de mesures supplémentaires de transparence et de confiance ou d'un instrument international juridiquement contraignant, entre autres.

Voilà mon point de vue sur la question. Je suis convaincu que la Conférence est désormais mieux équipée pour servir de cadre à ces discussions, grâce notamment à tous ces éléments supplémentaires sur la base desquels nous pouvons tous travailler. Merci.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie Monsieur l'Ambassadeur De Aguiar Patriota pour son intéressante présentation. Je donne maintenant la parole à M. Daniel Porras de l'UNIDIR. M. Porras, vous avez la parole.

**M. Porras** (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Excellence. Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir invité l'UNIDIR à participer à cette réunion aujourd'hui. Comme je travaille habituellement en anglais, avec votre permission, je vais faire ma déclaration en anglais.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Je voudrais dire pour commencer que j'ai été très heureux, ces dix-huit derniers mois, de constater une participation accrue des femmes aux discussions sur la sécurité spatiale et d'autres questions de désarmement et j'espère que cette tendance se poursuivra dans tous les groupes de discussion qui sont organisés.

J'ai eu le plaisir de faire une intervention l'année dernière lors de la réunion de l'organe subsidiaire 3, mais beaucoup de choses se sont passées depuis. Monsieur l'Ambassadeur De Aguiar Patriota a parlé du Groupe d'experts gouvernementaux et je souhaiterais à mon tour évoquer les travaux du Groupe de travail II de la Commission du désarmement de l'ONU sur les mesures de transparence et de confiance.

Comme certains d'entre vous s'en souviendront, en 2013, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales a publié un rapport recommandant plusieurs mesures à même de renforcer la sécurité et la stabilité dans l'espace. Malheureusement, peu de choses ont été faites au niveau national pour donner suite à ces recommandations. En conséquence, en 2017, les membres de la Commission du désarmement, réunis de manière informelle, ont décidé de réfléchir à la possibilité pour les États Membres de l'ONU d'appliquer efficacement des mesures de transparence et de confiance dans le cadre du programme de travail triennal de la Commission (2018-2020). L'idée était de faire des recommandations à l'Assemblée générale, afin que les États puissent les mettre en œuvre dans leurs réglementations nationales.

La Commission s'est réunie en 2018 mais ses débats n'ont guère porté sur le fond. Pour favoriser de tels débats, il a été demandé à l'UNIDIR en 2019 d'établir un rapport de situation et de tenir des réunions d'information à l'intention des membres de la Commission, afin de donner matière à réflexion à la communauté du désarmement de New York. Ces travaux ont été financés en partie par le Gouvernement australien. Au début de l'année, l'UNIDIR a présenté son rapport de situation pour la Commission du désarmement, qui est disponible sur le site web de l'Institut, et a tenu des réunions d'information le 30 janvier et du 10 au 12 avril au Siège des Nations Unies à New York. Plusieurs experts mondiaux ont été invités à faire des exposés lors de ces réunions et ma déclaration d'aujourd'hui s'inspire de ces présentations, qui sont également disponibles en ligne sur notre site web.

Les réunions d'information de l'UNIDIR ont porté sur les « risques partagés », à savoir certains problèmes de sécurité que rencontrent toutes les parties prenantes aux activités spatiales, pas seulement les grands acteurs militaires. Ces problèmes peuvent être résumés comme suit :

- Les technologies spatiales sont à la fois à double usage et à usage multiple.
- Certaines technologies spatiales sont destructrices.
- Peu d'informations sont disponibles sur les politiques liées à certaines activités spatiales.

Ces trois problèmes risquent de déstabiliser les conditions de sécurité dans l'espace et la façon dont il y est remédié intéresse toutes les parties prenantes aux activités spatiales.

Tout d'abord, il importe de rappeler que la plupart des technologies spatiales sont à la fois à double usage et à usage multiple. Cela signifie qu'un même objet spatial peut être utilisé à des fins civiles et militaires, mais aussi pour diverses applications. Le meilleur exemple en est le véhicule coorbital, petit engin spatial manœuvrable, en mesure de réaliser des opérations complexes en orbite, en particulier à proximité d'autres satellites. Les véhicules coorbitaux peuvent être utilisés pour réparer et ravitailler en carburant les satellites et même les retirer de l'orbite lorsqu'ils sont hors service. Ils peuvent même être utilisés pour retirer efficacement de l'orbite des débris spatiaux dangereux, comme l'a récemment démontré l'Université du Surrey avec son « harpon spatial », appelé RemoveDEBRIS. Cette technologie pourrait être utile tant aux civils qu'aux militaires et les deux catégories d'acteurs sont activement engagées dans son développement.

Le défi, cependant, est qu'elle peut être utilisée par des acteurs militaires ou civils à des fins hostiles ou agressives. Si une entreprise privée d'un pays x venait à lancer un

véhicule coorbital équipé d'un harpon spatial, les rivaux du pays en question pourraient se demander si ce véhicule n'est pas destiné à causer des dommages. Malheureusement, du fait des limites du suivi et de la surveillance des objets spatiaux, il est difficile de confirmer la véritable nature d'une mission spatiale. Comme beaucoup d'entre vous s'en souviennent, l'année dernière, les États-Unis ont, ici-même, accusé la Russie de mettre au point des véhicules hostiles en orbite ; la Russie a réfuté cette affirmation. Cependant, sans informations supplémentaires, il est impossible de dire qui a raison et qui a tort. Et avec la technologie à double usage, les deux pays pourraient tous deux avoir raison.

Une option pour relever ce défi pourrait être, comme l'a recommandé le Groupe d'experts gouvernementaux dans son rapport de 2013, celle de la notification préalable des manœuvres en orbite. Le propriétaire d'un véhicule coorbital, par exemple, pourrait avertir les autres acteurs à proximité de ses opérations, même s'il n'est pas prévu de rendez-vous.

En outre, le véhicule pourrait être tenu de maintenir une distance de sécurité avec les autres objets spatiaux, à moins qu'il n'ait l'autorisation expresse de s'en approcher. En établissant ces normes de comportement de base, les États pourraient être mieux à même d'interpréter la nature des opérations de proximité et ne pas s'alarmer inutilement de ce qui pourrait n'être que des activités pacifiques.

Le deuxième problème partagé par tous est lié au caractère destructeur de certaines capacités de blocage de l'accès à l'espace. Comme l'a montré la récente démonstration de force touchant un satellite, la destruction d'objets spatiaux génère des débris spatiaux. Ces débris continuent à tourner en orbite et peuvent avoir des conséquences catastrophiques s'ils entrent en collision avec d'autres objets. Malheureusement, notre technologie actuelle ne nous permet pas de prévoir avec précision la direction que prendront les débris, de sorte qu'il est encore impossible de réaliser un essai sans faire courir de risque pour les tiers. Même un objet détruit à moins de 300 km d'altitude peut envoyer des débris spatiaux au-delà de 1 000 km d'altitude. En 2008, lorsque les États-Unis ont détruit un satellite à moins de 250 km d'altitude, il a fallu 18 mois pour que les derniers débris traçables quittent l'orbite. Les débris du satellite détruit par la Chine en 2007 à 900 km d'altitude ne sortiront probablement pas de l'orbite avant des décennies, voire des centaines d'années.

La destruction d'un satellite par l'Inde a confirmé que les États considèrent aujourd'hui que les capacités de blocage de l'accès à l'espace, y compris celles conçues à des fins destructrices, constituent un élément clef d'une armée moderne. Il est probable que d'autres États chercheront également à développer ces capacités, ce qui nécessitera davantage d'essais et de démonstrations. Des essais à grande échelle de missiles destructeurs, voire de véhicules coorbitaux à même de détruire des objets, pourraient avoir une incidence dévastatrice sur la stabilité dans l'espace, qui affecterait tous les acteurs, et pas seulement les rivaux militaires. Le faible coût d'accès dont nous avons bénéficié augmenterait encore, car les parties prenantes aux activités spatiales devraient désormais aussi supporter le coût de la protection de leurs objets spatiaux contre les débris. ce qui aurait des conséquences très négatives sur les nouveaux acteurs de l'espace, en particulier ceux qui n'ont pas encore fini de développer leurs capacités spatiales.

Pour faire face rapidement à ce problème, une option consiste à adopter des lignes directrices pour les essais de missile antisatellites. Cette idée découle également d'une recommandation formulée par le Groupe d'experts gouvernementaux dans son rapport de 2013 sur la destruction intentionnelle des objets spatiaux.

Cette recommandation contenait essentiellement trois principes :

- Pas de débris : les essais ne devraient pas générer de débris.
- Peu de débris : si un essai doit générer des débris, ceux-ci doivent être suffisamment peu importants pour ne pas avoir une longue durée de vie.
- Notification : les États devraient donner un avertissement avant de procéder à ces essais.

D'une certaine manière, on peut affirmer que ces principes sont déjà implicitement acceptés comme norme internationale. Par rapport à ceux générés par la destruction du satellite par la Chine, les débris résultant de la mission Shakti de l'Inde tomberont dans peu

de temps. La réponse relativement modérée de la communauté internationale (en dehors des communautés du désarmement et de l'espace) tend à indiquer que la destruction d'un objet situé à moins de 300 km environ est à tout le moins tolérable. Si elle n'est pas jugée acceptable, la communauté internationale pourrait alors devoir franchir un pas supplémentaire en fixant une limite expresse pour les essais et les démonstrations par le biais de lignes directrices sur les essais de missiles antisatellites. S'il ne s'agit pas d'une solution parfaite, cette approche devrait au moins permettre d'atténuer les éventuels effets négatifs des débris spatiaux sur notre environnement en orbite basse.

Le dernier problème que je voudrais examiner est celui du manque d'informations sur les objets spatiaux. Aujourd'hui, la plupart des pays n'ont pas de doctrine ou de politique spatiale, de sorte que nombre de leurs activités ne peuvent être replacées dans leur contexte, en particulier par les rivaux. Dans une telle situation, où tout objet peut être considéré comme une « arme », toute activité peut paraître étrange ou même menaçante, selon le point de vue de chacun. Comme indiqué plus haut, un État peut considérer un objet comme un véhicule d'enlèvement de débris, tandis qu'un autre le considérera comme une arme. Sans plus d'informations, et dans un contexte de manque de confiance, toute activité d'un acteur, quel qu'il soit, risque d'aggraver les tensions dans l'espace, même si ses activités sont pacifiques.

Pour pallier cette éventualité, le Groupe d'experts gouvernementaux, dans son rapport de 2013, a également formulé des recommandations sur l'élaboration et la publication de politiques spatiales. L'élaboration d'une politique spatiale peut beaucoup contribuer à donner aux autres acteurs des éléments d'appréciation lorsqu'ils observent les activités spatiales. Par exemple, si un État a une politique de longue date sur l'enlèvement des débris et qu'il est transparent sur les types de technologies d'enlèvement des débris qu'il développe, alors les autres États sont moins à même de considérer la mise au point d'un harpon spatial comme une menace. Toutefois, s'ils ne disposent que de peu d'informations, voire de pas d'informations du tout, sur l'objet ou sur ses objectifs, les États voisins peuvent considérer l'objet comme suspect lorsqu'il engage des opérations et des manœuvres inhabituelles. Sans politique spatiale, il n'existe aucune base sur laquelle s'appuyer lorsqu'ils effectuent leurs évaluations de sécurité. En précisant et en partageant ces politiques, les États pourraient offrir aux autres des éléments d'appréciation pour les aider à comprendre des activités qu'ils jugeraient autrement menaçantes.

Ces recommandations constituent des propositions de faible portée qui pourraient être utilisées pour remédier à certains des problèmes concernant les activités spatiales qui préoccupent la Commission du désarmement de l'ONU. Toutefois, elles ne visent en aucune façon à résoudre tous les problèmes de sécurité spatiale en même temps. Comme il a été noté lors de la récente Conférence de l'UNIDIR sur la sécurité spatiale, des défis demeurent dans ce domaine, qui touchent une grande diversité de technologies très distinctes. Essayer de répondre à tous dans un seul instrument global s'est révélé peu pratique et n'a donné guère de résultats. Toutefois, en se concentrant sur des domaines limités où il existe un certain niveau de convergence entre les États, il devrait être possible de faire face à des menaces et des défis spécifiques, en élaborant un ensemble de règles et de normes qui renforcent petit à petit le cadre de la gouvernance spatiale existant. Les trois propositions que j'ai notées ici pourraient être les options les plus simples dont nous avons besoin pour progresser en matière de sécurité spatiale. Merci beaucoup.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, de votre présentation instructive. Je vais à présent suspendre la séance pendant quelques minutes pour des raisons techniques.

*La séance est suspendue à 11 h 50 ; elle est reprise à 13 heures.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie tous les intervenants de ce matin, M. Belousov de la Fédération de Russie, Monsieur l'Ambassadeur De Aguiar Patriota et M. Daniel Porras, pour leurs présentations extrêmement intéressantes, qui ont sans aucun doute contribué à élargir nos connaissances sur l'état d'avancement des discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je suis particulièrement reconnaissant à Monsieur l'Ambassadeur De Aguiar Patriota pour l'excellent travail qu'il accompli en tant que Coordonnateur du Groupe d'experts.

Pour les quelques minutes qui nous restent, je passe immédiatement à la séance officielle et je donne la parole à la seule délégation qui prendra la parole, à savoir celle de l'Inde. Nous reprendrons nos délibérations officielles à 15 heures. Votre Excellence, vous avez la parole.

**M. Sharmal** (Inde) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ayant longtemps travaillé à l'ONU, y compris au Secrétariat, je suis conscient du respect que nous devons accorder aux interprètes. Je suis soucieux de ne pas rallonger indûment leur temps de travail et c'est en faisant appel à leur indulgence que je voudrais faire une déclaration.

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé la discussion thématique d'aujourd'hui sur le sujet important de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, une question centrale à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance pour les excellentes présentations faites par les éminents intervenants. Je les remercie tous. L'Inde s'associe à la déclaration faite plus tôt dans la journée par le Groupe des 21 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Comme il a été fait référence au récent essai de missile antisatellite par l'Inde, je voudrais profiter de cette occasion pour rétablir les faits. L'essai effectué par l'Inde le 27 mars 2019 visait à démontrer la capacité technologique du pays de défendre ses intérêts très divers dans l'espace. Il revêtait un caractère purement défensif et ne visait aucun pays. En tant que grande puissance spatiale, l'Inde a beaucoup progressé dans la mise au point d'une série de technologies spatiales qui bénéficient également à d'autres pays, en particulier aux autres pays en développement. Elle dispose d'importants moyens spatiaux qui constituent l'épine dorsale du développement économique et social du pays ainsi que de sa sécurité. Il est donc important que nous prenions des mesures pour sauvegarder nos actifs.

L'Inde reste opposée à la militarisation de l'espace. Elle n'a pas eu recours et n'aura pas recours à une course aux armements dans l'espace. Elle a toujours défendu la préservation de l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité et reste déterminée à continuer de considérer l'espace comme une frontière toujours repoussée grâce aux efforts de coopération de toutes les puissances spatiales. En ce qui concerne les préoccupations liées aux débris spatiaux générés par cet essai, il faut noter que l'Inde, consciente de ces préoccupations et des dangers que représentent les débris spatiaux, a mené l'essai de manière à minimiser l'incidence et la longévité des débris. Après la réalisation de simulations très poussées, l'essai a été délibérément mené en orbite basse, à une altitude de 280 km, pour s'assurer qu'il y aurait un minimum de débris spatiaux et que ceux-ci ne présenteraient aucun danger pour les objets dans l'espace. D'après les études de simulation, il était prévu que les débris qui seraient générés se désintègrent et retombent sur Terre en quelques semaines. Selon notre évaluation, la plupart des débris se sont désintégrés et les morceaux qui restent se désintégreront dans un court laps de temps.

Monsieur le Président, l'Inde continue à soutenir l'examen de fond de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre multilatéral du système des Nations Unies. Elle reste déterminée à négocier un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein de la Conférence du désarmement, où cette question est à l'ordre du jour depuis 1982. Elle a participé activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargée d'élaborer de nouvelles mesures efficaces pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a terminé sa session en mars 2019 sous la direction compétente de Monsieur l'Ambassadeur De Aguiar Patriota. Elle a également participé aux délibérations sur les mesures de transparence et de confiance qui ont eu lieu récemment lors d'une réunion informelle de la Commission du désarmement de l'ONU, tenue le mois dernier. À la soixante-treizième session de la Première Commission, l'année dernière, l'Inde a voté en faveur de toutes les résolutions présentées au titre des questions spatiales, notamment celles sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, aux auteurs de laquelle elle s'est jointe, ainsi que sur de nouvelles mesures pratiques pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur l'interdiction de déployer des armes dans l'espace

en premier ainsi que sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales.

L'Inde reste déterminée à jouer un rôle de premier plan et constructif, avec ses partenaires, dans les délibérations et les négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment grâce à des mesures juridiquement contraignantes, des mesures de transparence et de confiance et des lignes directrices sur la viabilité à long terme.

Je vous adresse une fois encore, Monsieur le Président, mes remerciements, qui vont aussi aux interprètes.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie Monsieur l'Ambassadeur d'Inde. Nous sommes arrivés au terme de la durée prévue pour la réunion et l'examen du projet de programme de travail qui a été distribué hier n'est toujours pas terminé. Nous espérons donc tenir une réunion cet après-midi à 15 heures. Je voudrais conclure en félicitant chaleureusement nos distingués intervenants et toutes les délégations pour leurs interventions. Je pense que notre débat d'aujourd'hui a été très productif et bénéfique pour nous tous. Je déclare la séance close et vous invite tous à vous retrouver à 15 heures.

*La séance est levée à 13 h 10.*